

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2010

Etaient présents : Tous les délégués en exercice, sauf :

Monsieur MOUTET remplacé par Madame MORNET
Monsieur LEOUTRE remplacé par Madame GAUDIOT
Monsieur VINCENT remplacé par Madame GARDELLA-MAURER

Messieurs BERTELLE, SCHUDDE, MAHAUT, MAURER

* Délibération Modificative n° 1

Après avis favorable de la Commission des Finances et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder aux virements et inscriptions nouvelles suivant le tableau ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION FONCTIONNEMENT

Fonction	Nature	Libellé		Dépenses	Recettes
		Fonction	Nature		
311	746	Ecole de Musique	Dotation Générale de Décentralisation		-28 000,00
413	6419	Piscine	Remboursement sur rémunérations		28 000,00
413	7474	Piscine	Participations et subventions		-30 000,00
413	74748	Piscine	Participations des communes		30 000,00
		TOTAL		0,00	0,00

SECTION INVESTISSEMENT

Fonction	Nature	Libellé		Dépenses	Recettes
		Fonction	Nature		
0200	2033	Services Généraux	Frais Insertion	5 000,00	
0200	2042	Services Généraux	Subvention Ravalement de façades	10 000,00	
311	2188	Ecole de Musique	Instruments de Musique	2 000,00	
413	2031	Piscine	Frais Etudes Capteurs solaires + Cheminée	5 000,00	
813	21578	Propreté Urbaine	Acquisition colonnes de montage	20 000,00	
813	21571	Propreté Urbaine	Acquisition d'une balayeuse	-20 000,00	
331	2181-A0	Diverses actions culturelles	Illumination église Montauville	-22 000,00	
		TOTAL		0,00	0,00

*** Détermination de la politique d'abattements pour la Taxe d'Habitation à compter de l'année 2011**

Le Conseil devait se prononcer sur la politique d'abattement à mettre en place par la Communauté de Communes sur la taxe d'habitation qu'elle percevra à compter du 1^{er} janvier 2011, en lieu et place d'une partie de l'ancienne taxe professionnelle.

Or, le 14 octobre dernier, le Gouvernement a décidé de proposer au Parlement une solution législative pour neutraliser, tant pour les contribuables que pour les collectivités, les effets de ce transfert de fiscalité. Cette information n'a été diffusée que le 15 octobre, soit postérieurement à l'envoi des convocations au Conseil Communautaire.

Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

M. Vaillant précise que le dispositif législatif envisagé n'est pas neutre car il aggrave à terme la perte d'autonomie fiscale des collectivités territoriales.

Pour M. le Président, il sera indispensable, dans un avenir proche, de repenser l'architecture de la fiscalité locale de façon à redonner une véritable autonomie financière aux collectivités.

*** Admission en non valeur**

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la Commission et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'admettre en non valeur le solde des créances de la Société ROCHET, soit une somme de 12 134,11 €, certifiés irrécouvrables par le mandataire liquidateur.

*** Questions et communications diverses**

Monsieur le président donne lecture des décisions prises depuis le mois de juin et informe l'Assemblée des remerciements des Sapeurs Pompiers pour la subvention qui leur a été accordée au titre de la prise en charge des repas de garde des Sapeurs Pompiers volontaires pour le 2^{ème} semestre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.